

à la demande de Contamine qui réclame une quote-part du fait qu'une partie de la Côte est sur la paroisse de Contamine, donc en toute équité elle devrait participer aux frais de restauration de l'église, ce qui semble loin d'être acquis.

Le 21 janvier 1883 à 8 heures du matin, on discutait toujours de l'urgence à réparer cette église et on en vint à faire une demande au préfet pour un emprunt de 4.000 francs qui serait fait à la Caisse des Lycées et Ecoles, remboursable par une imposition de 240 francs pendant trente ans représentant 4% que la commune devra payer annuellement, soit 11 centimes sur le principal des quatre contributions directes, priant Mr le préfet de vouloir bien ramener la dépense à la somme de 18.000 francs.

10 mai 1887. Plusieurs membres du conseil firent remarquer que le projet de réparation de l'église est resté dans l'oubli depuis la décision de 1883. Le temps poursuivant son œuvre d'érosion et les tremblements de terre aidant, les lézardes de la façade rongeaient cette église sept fois centenaire.

Pendant ce temps, les gens de la Côte-d'Hyot traînaient les pieds pour ne pas participer à la restauration et le 5 août 1890, demandaient à Contamine de participer à leur bureau de Bienfaisance, ce à quoi répondit le conseil de Contamine qu'avant 1783, les Barnabites faisaient une aumône dont les habitants de la Côte profitèrent, et que les bienfaisances faites par les sœurs de la Charité ne furent jamais limitées à la commune mais que toutes les paroisses avoisinantes en profitèrent, or le bureau de Bienfaisance se limite désormais aux communes.

Le 30 novembre 1890, Mr Lavy, inspecteur architecte à Bonneville, fut chargé de présenter des plans et devis en vue de consolider l'église pour un montant de 766,12 francs. Les travaux furent mis en adjudication publique pour le prix final de 681 francs dont les 8/9ème à la charge de Contamine et 1/9ème, soit 85,12 francs incombant à la Côte-d'Hyot pour la section de Clermont faisant partie de la dite paroisse. L'avocat Léon Orsat fut chargé de régler les différends entre les deux communes mais le 2 mai 1892, la Côte-d'Hyot refusa catégoriquement de participer aux dépenses. Finalement les plans de Mr Lavy furent approuvés par le préfet et le 5 mai 1892, il fut procédé à l'adjudication des travaux. Ceux-ci

furent adjugés à la somme de 598,92 francs, résultant du rabais de 8% sur la mise à prix. Mr Joseph Merlin, entrepreneur, s'engagea à exécuter les travaux.

En 1894, il fut question de réparer le clocher pour 240 francs. La compagnie d'assurances Union prit en charge à partir du 21 août 1895 et pour dix ans la sécurité de l'église moyennant une cotisation annuelle de 27,85 francs.

Or entre temps, en 1891, le curé Cullaud avec le conseil de paroisse fit entreprendre une restauration intérieure de l'église. Selon la mode de cette époque, dite néo-gothique, on entreprit de peindre la voûte en bleu ciel parsemé de petites étoiles dorées ; les piliers furent badigeonnés en gris ciment avec joints noirs, les intérieurs en blanc et l'adjonction d'un chemin de croix, puis un peu partout des statues de saints à la mode "Saint Sulpice" très en vogue à ce moment-là. Des stalles furent placées dans le chœur. Deux autels latéraux avaient déjà été installés de chaque côté, à droite et à gauche. Juste avant la restauration de 1994, on pouvait voir la signature du peintre sur l'arc doubleau, au dessus des tribunes : Ribatto. Cette famille Ribatto, comme les Pedrini, Gilardi, Ferrari, Vicario fit partie de ces peintres italiens qui venaient du Val Sesia au Piémont, de Biella, et qui participèrent à la restauration de nos églises au 19ème siècle.

Ce fut à l'un de ces artisans du Val Sesia que le curé Cullaud demanda un plan et un prixfait pour un autel en bois néo-gothique, dont nous publions pour la première fois le croquis et signé Alexandre Gilardi.

Nous savons par ailleurs que toute la famille

